



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# PNA Loutre d'Europe Auvergne-Rhône-Alpes



« La bête du fleuve » R. Hainard



# Plan National d'Action 2019-2028

Plan National d'Actions en faveur  
de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

2019 - 2028



Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologie-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr)



Pilotes nationaux



L'objectif à long terme est le retour de la Loutre d'Europe sur l'ensemble de son aire de répartition originelle et le maintien des populations existantes dans un état de conservation favorable.

Cet objectif est recherché dans les meilleures conditions possibles de cohabitation de la Loutre d'Europe avec les activités humaines.

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA\\_loutre\\_d\\_europe\\_2019-2028.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_loutre_d_europe_2019-2028.pdf)



# Plan National d'Action 2019-2028

## 7 fiches actions

Domaine	Action	Intitulé
Connaissance et veille écologique	1	Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe
	2	Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes
Protection et gestion conservatoire	3	Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe
	4	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe
	5	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles
Communication et animation	6	Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public
	7	Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe





# Répartition en AuRA



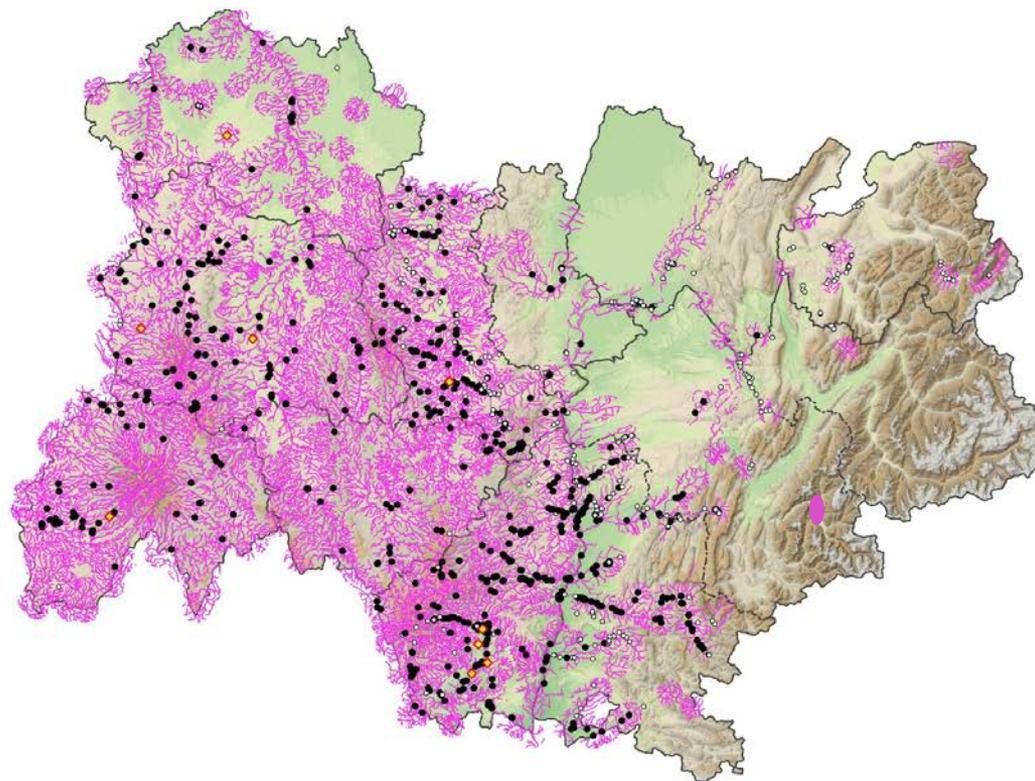
AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**GMA**  
Groupe Mammalogique d'Auvergne



Loutre d'Europe  
Auvergne-Rhône-Alpes



## Légende

- Donnees
- ◊ data\_mortalité\_2019
- Observations 2019 [1249]
- prospection négative [382]
  - donnée positive [867]

- PNA Loutre : cours d'eau occupés par l'espèce (2008-2019)
- Limites administratives
- Limites départementales



Sources : VisioNature (Réseau LPO en Auvergne-Rhône-Alpes)  
Limites administratives : OpenStreetMap  
Fonds de carte : MNT BRGM  
Date de réalisation : 20/04/2020  
Conception : [ ]



La rupture de la continuité amont-aval est aujourd'hui le frein principal à la poursuite de la recolonisation :

- soit par la présence d'obstacles physiquement infranchissables qui empêche l'accès à une partie du réseau hydrographique
- soit par la présence d'infrastructures linéaires qui contraignent la Loutre à contourner les ouvrages et l'expose à un risque de collision routière (1ère cause de mortalité directe aujourd'hui)



## • Franchissement d'infrastructures hydroélectriques

Travail de synthèse des connaissances initié par le GMA sur les départements d'Auvergne  
Financement DREAL



Compilation et synthèse de 6 études menées entre 2007 et 2014 par Catiches productions.

- Facilité de franchissement
- Risque de collision
- Préconisations

1 fiche type par ouvrage

55 ouvrages du Référentiel des  
Obstacles à l'Écoulement

Travail à étendre sur les  
départements de Rhône-Alpes

- Priorité sur 07, 42, 69, 26, 38, 01
- Contexte différent de l'Auvergne car peu de travail antérieur
- Nécessité d'un travail bibliographique conséquent (opérateurs en rivière, CVB, gestionnaires d'ouvrage...)

1

Bort-les-Orgues

Code ROE : 38094	Bassin versant : Adour-Garonne	Cadre des préconisations ci-dessous :
Type d'infrastructure : Barrage	Département : 15	Type d'études ou de dossier d'autorisation : La Loutre d'Eurasie ( <i>Lutra lutra</i> )
Usage : Energie et hydroélectricité	Rivière : La Dordogne	dans la vallée de la haute Dordogne : dynamique des populations et propositions d'aménagements de barrages. 2013 – Catiche productions
Gestionnaire : EDF		



© C. Lemarchand – Catiche Productions.

**Résultats 2013**

- Observations de l'espèce ou indices de présence : Epreintes trouvées en rive gauche amont, à proximité de l'usine de la Rhue (côté amont de l'ouvrage), et sur les gros blocs rocheux en rive droite ;
- Franchissement de l'infrastructure par l'espèce :
- Les différents pistages réalisés n'ont pas permis de prouver le contournement du barrage ;
- En venant de l'amont du barrage : possibilités de contourner la retenue sur les deux berges en longeant ou franchissant la route sur un linéaire important, avant de pouvoir regagner le lit de la Dordogne longuement canalisée, en aval du barrage ;
- En venant de l'aval en rive gauche ou droite : franchissement semblant impossible à la vue du parcours en dehors du lit de la rivière (zone urbaine ou pentes très abruptes) pour gagner le pied de barrage, puis trajet forestier nécessaire pour regagner la retenue proprement dite.

**Possibilité de franchissement**

Véritable rupture de continuité écologique pour la Loutre de par son franchissement extrêmement délicat et bloquant. Risque de collision très important.

**Préconisations d'aménagements**

Equiper de marches la berge canalisée et le mur de soutènement de la route d'accès, permettant respectivement la sortie et le retour à l'eau, et l'accès à la zone forestière de la pente. Equiper la route passant sur le barrage d'un passage busé au niveau de la barrière mobile, pour rétablir la continuité écologique locale et éviter les collisions.

**Franchissement**

1 2 3 4

**Risque collision**

0 1 2





# Améliorer le potentiel d'accueil

- Franchissement d'infrastructures hydroélectriques :  
Quelques réalisations en Ardèche , dans la Drôme, l'Ain...



# Améliorer le potentiel d'accueil

- Franchissement d'infrastructures hydroélectriques



- Franchissement d'infrastructures routières

Plusieurs programmes d'actions avec les gestionnaires d'infrastructures (départements, sociétés d'autoroutes...) et dans le cadre des Contrats Verts et Bleus portés par les collectivités.



**La Loutre est intégralement protégée et en cas de capture accidentelle les animaux doivent être relâchés.**

**En application des articles L411-1, L411-2 et L415-3 du Code de l'Environnement, la destruction d'espèce protégée est punie de deux ans d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.**

**La réglementation a changé afin d'éviter la destruction involontaire d'espèces protégées (Loutre, Castor, Vison d'Europe) lors d'opérations de piégeage**



## La réglementation sur le piégeage



L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées « nuisibles » sur l'ensemble du territoire métropolitain **interdit l'utilisation de pièges de catégorie 2 et 5 (c'est-à-dire les pièges tuants comme les pièges en X), aux abords des cours d'eau et bras morts, canaux, plans d'eau et étangs jusqu'à une distance de 200 m de la rive dans les zones de présence de la Loutre d'Europe.**





# Réglementation piégeage



Exemples de pièges interdits en zone de présence de Loutre, Castor et Vison d'Europe



**Les périmètres concernés par ces restrictions d'utilisation de pièges tuants doivent être définis annuellement par arrêté préfectoral.**

## Etat des lieux

Département	Etat
Ain	Caducue, consultation en cours
Allier	2019
Ardèche	Caducue, consultation en cours (aout)
Cantal	2020
Drôme	2020
Isère	Caducue, consultation en cours (juin)
Loire	Caducue, consultation en cours (juin)
Haute-Loire	2020
Haute-Savoie	Caducue
Puy-de-Dôme	2020
Rhône	Caducue, consultation en cours (juin)
Savoie	Espèce absente



- Loutre et pisciculture

*Problématique :*

Prédateur essentiellement piscivore, potentiellement impactant sur

- élevage en bassin
- élevage en étangs de petite surface
- étang de pêche loisir

= impact économique significatif pour les exploitants



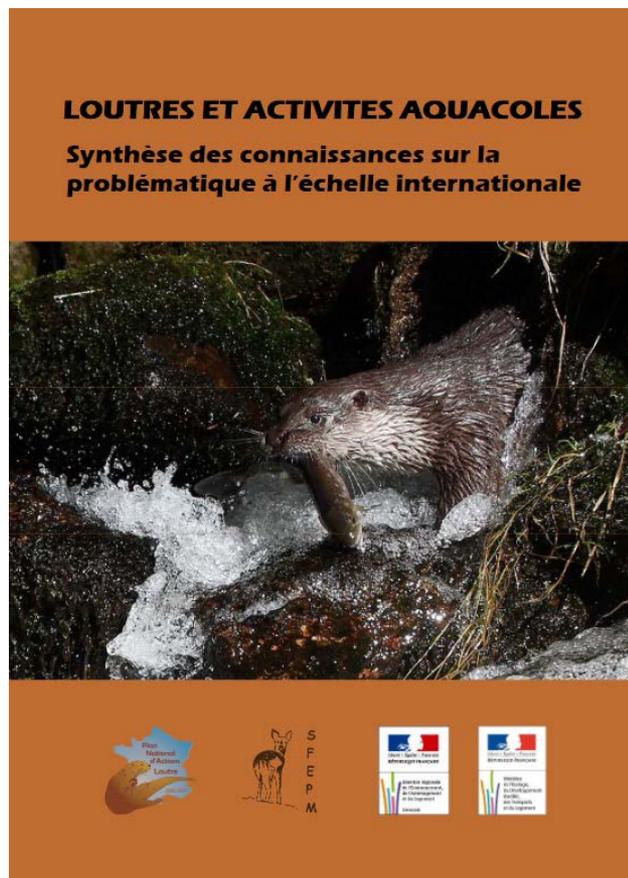
Le risque de destruction direct (par tir, piégeage, empoisonnement) est non négligeable.

Impact habituellement négligeable sur les grands étangs avec pisciculture extensive. Les prélèvements d'une loutre, même d'une mère accompagnée de jeunes, sont insignifiants comparés à d'autres facteurs de mortalité ou même d'autres types de prédation (cormorans par exemple)

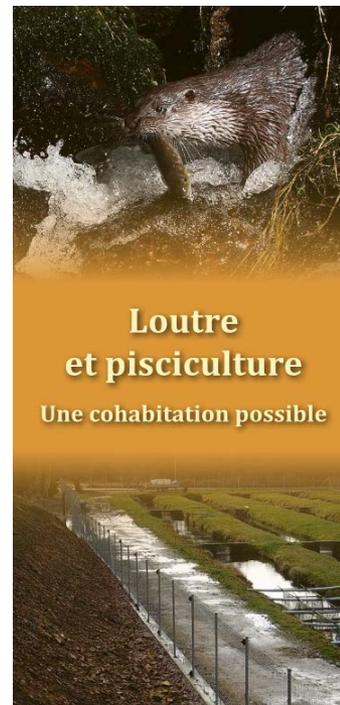


- Loutre et pisciculture

Documents réalisés dans le cadre du PNA précédent



<https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Loutres et activites aquacoles compressed.pdf>



[https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Plaque\\_Loutre\\_Pisciculture\\_0.pdf](https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Plaque_Loutre_Pisciculture_0.pdf)



- Loutre et pisciculture

## Les solutions

### Dispositifs répulsifs (olfactif, visuel, auditifs) :

Habituellement inefficaces car la loutre a une grande capacité d'adaptation

La présence de chiens peut, dans certains cas, être efficace.

Répulsif ultrasons à l'étude...

### Protections électriques et/ou physiques efficaces mais :

- Parfois coûteuses
- Complexes à concevoir et implanter (expertise spécifique nécessaire)
- Nécessite un entretien constant
- Nécessite d'anticiper l'arrivée de l'espèce (plus simple que de dissuader une loutre déjà installée)



- Loutre et pisciculture  
En Auvergne-Rhône-Alpes  
44 établissements à risque potentiel

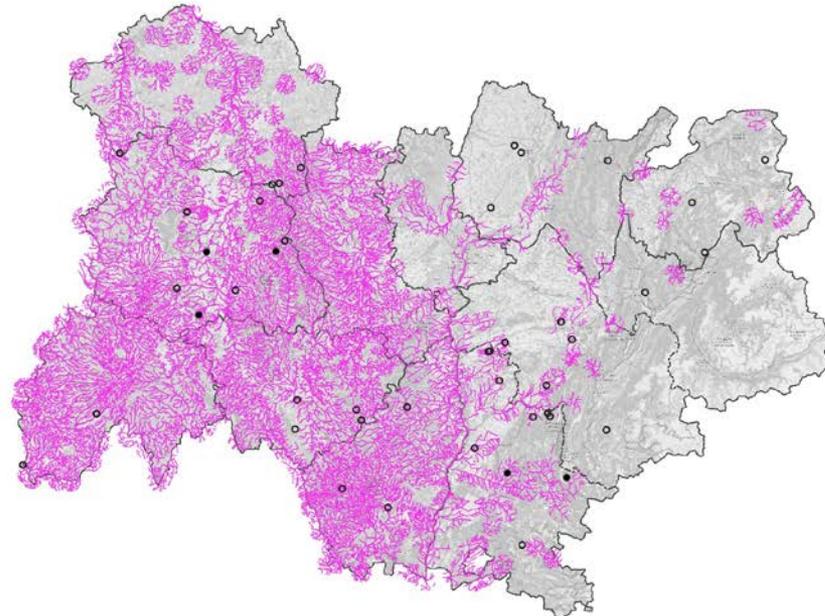


AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



GMA  
Groupe Mammalogique d'Auvergne

Loutre d'Europe  
Auvergne-Rhône-Alpes



Légende

— PNA Loutre : cours d'eau occupés par l'espèce

pisciculture

● expertisé  
○ non expertisé

— Limites administratives

□ Limites départementales



Source : Vectature (Bureau LPO et Auvergne-Rhône-Alpes)  
Carte et données : OpenStreetMap  
Fonds de carte : IGN | ESRI  
Date de réalisation : 2023-04-06  
Conception : [Logo]



- Loutre et pisciculture

En Auvergne-Rhône-Alpes

Peu d'expertise menées

Peu de moyens

Peu de retour des pisciculteurs quant aux aménagements proposés

Exemple d'expertise : Ferme aquacole du Cézallier, Puy-de-Dôme (S.Raimond)



- A : canal d'amenée d'eau
- B : Dégrilleur filtrant les alluvions en entrée de pisciculture et grille d'enclos piscicole
- C : Bassins d'élevages type raceway
- D : Etang de grossissement n° 1
- E : Etang de grossissement N° 2
- F : Canal de rejet des eaux de la pisciculture vers la Couze d'Ardes
- T : 3 bassins d'alevinages circulaires
- G : Anciens bassins d'alevinages désormais inutilisés
- M : Mur de 2 m clôturant la propriété
- M2 : Mur de 2 m clôturant la propriété coté route



# Favoriser la cohabitation

- Loutre et pisciculture



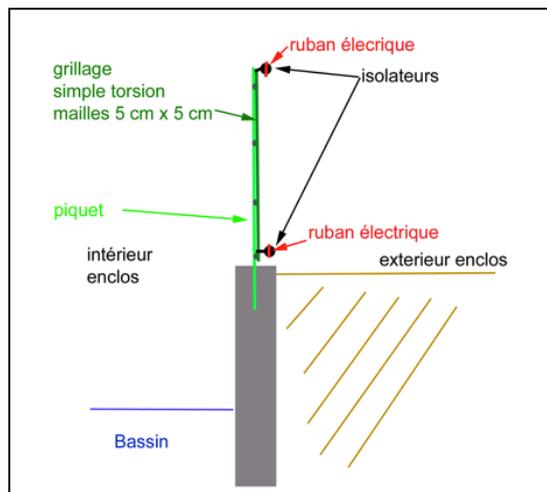
\_\_\_\_\_ Positionnement de l'enclos anti-prédation Solution 1 ou solution 2

P1, P2 P4 : portillons d'accès piéton

P3 : Portail de 3 m pour le passage d'un véhicule



- Loutre et pisciculture



Structure anti-prédation vue en coupe

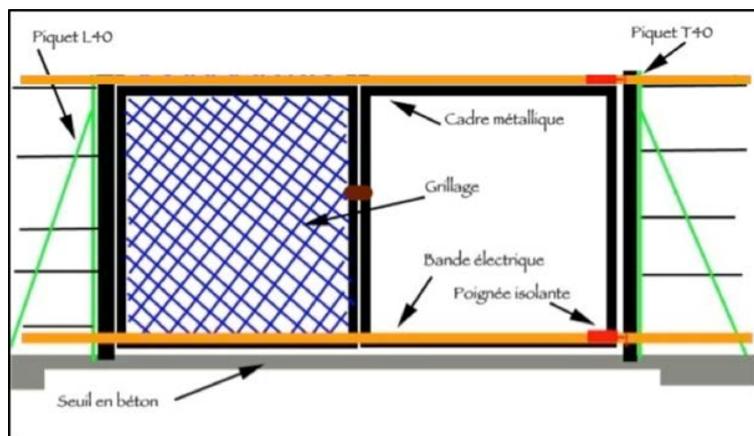
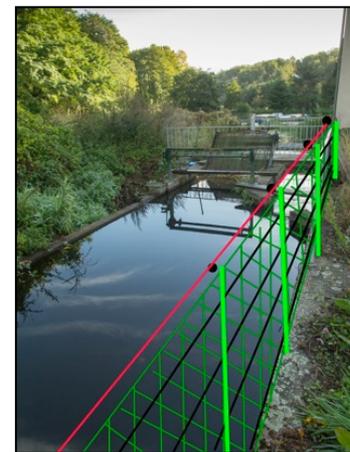
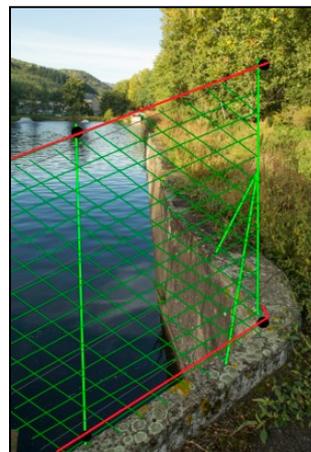


Schéma d'installation d'un portail ou d'un portillon avec continuité électrique

**Coûts estimatifs** (matériel sans main d'œuvre)

- Électrificateur
- Piquets H150 (T30) : 160 piquets
- Jambes de force L30
- Grillage Simple torsion 1,20 m mailles 5 cm
- Fil de tension : 320 m x4 rangs
- Tendeurs n° 4 x64
- Agrafes
- Ruban, bobine de 500 m
- Isolateurs universels x300
- Poignées isolées x8
- Portillons métalliques grillagés x3
- 1 portail grillagé métal 3 m x 150

**3170,65 €**





ZZ

Z Z Z Z Z

MERCI !